

CONSEIL SYNDICAL

Réunion du 3 juillet 2018

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil syndical du 15 mars
- Continuité écologique :
 - o Validation du choix du maître d'œuvre pour la réalisation d'études sur 15 ouvrages hydrauliques
 - o Ouvrages de Grigny et Beaurainville
- Hydraulique douce :
 - o Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes des Hauts Pays du Montreuillois
 - o Mise en place d'une équipe en régie – Embauche de saisonniers
- Finances :
 - o Mise en place d'une ligne de crédit de trésorerie
- Ressources humaines :
 - o Mise en place du RIFSEEP
 - o Contribution rétroactive CNRACL
- Informations :
 - o Point sur l'évolution de l'extension du Symbcía au bassin de l'Authie
 - o Point sur l'étude relative à la compétence de la GEMAPI
 - o Questions diverses

Participants : voir extrait de registre

1 – Accueil et validation du compte-rendu du conseil du 15 mars 2018 ; Présentation du compte-rendu d'activités 2017

Bruno Roussel accueille les participants.

Il propose de valider le compte-rendu de la séance du 20 15 mars 2018 et en rappelle l'ordre du jour consacré principalement au vote du budget primitif.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est validé.

2 – Continuité écologique : Choix du maître d’œuvre pour la réalisation d’études pour 15 ouvrages/Ouvrage de Grigny et Beaurainville

Pour faire suite à la réunion de la commission d’appel d’offre qui s’est tenue l’après-midi, le président rappelle le contexte du dossier présenté. Le Symcèa est maître d’ouvrage délégué par les propriétaires pour la restauration de la continuité écologique sur les barrages. Environ 2 à 3 ouvrages font l’objet de travaux chaque année avec l’aide de l’Agence de l’Eau et du FEDER. Actuellement, environ 50 ouvrages sont encore à traiter sur le bassin de la Canche. L’Agence de l’Eau a pris la maîtrise d’ouvrage pour 30 barrages et a souhaité que le Symcèa puisse s’engager pour 15 autres ouvrages.

Les prestations de ce marché concernent la réalisation d’une mission de maîtrise d’œuvre complète, divisée en deux phases, fonctionnant à bon de commande et comprenant :

- **1/** une mission de maîtrise d’œuvre relative à la conception des ouvrages (jusqu’à l’analyse des offres issue du Dossier de Consultation des Entreprises soit les phases projet, assistance contrats de travaux et assistance pour passation des contrats de travaux) ;
- **2/** une mission de maîtrise d’œuvre relative de suivi de la réalisation des travaux (Mission VISA, Mission direction de l’exécution des travaux et mission d’assistance aux opérations de réception).

En cas de non validation de la mission projet (phase 1) ou d’absence de financement, le marché pourra être annulé.

Les ouvrages concernent la Ternoise, le haut de Canche et la Canche aval. La durée de la mission avec les travaux est de 4 ans avec un objectif de rendu de l’étude avant fin 2019 pour pouvoir bénéficier des fonds européens.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions au règlement de consultation

Rang	Critères	Pondération
1	Valeur technique, appréciée sur la base du mémoire justificatif remis par le candidat ; délais d’exécution	0,70
2	Prix	0,30

Bureaux d’étude candidats :

VALETUDE, BIEF CARICAIE, ARTELIA, CE3E et VERDI-FISHPASS

Analyse des prix :

Candidats	Montant € TTC	Note N1 (/ 30)
VALETUDE	328 860 dont avp, pro, act 209 280 MC1 à MC5 119 580	19.08
BIEF-CARICAIE	209 160 dont avp, pro, act 177 360 MC1 à MC5 31 800	30
ARTELIA	558 600 dont avp, pro, act 222 000 MC1 à MC5 336 600	11.23
CE3E SARL	427 347.60 dont avp, pro, act 304 839.60 MC1 à MC5 122 508	14.68
VERDI-FISHPASS	517 020 dont avp, pro, act 283 260 MC1 à MC5 233 760	11.63

Résultat de l'analyse des offres (valeur technique et prix)

3

note globale				
valetude	Bief-caricaie	artelia	Ce3e	verdi-fish pass
65,87	80.00	61.63	81.66	79.13

Les cinq dossiers sont de bonne qualité dont deux de très bonnes qualités. Les meilleures offres techniques sont indéniablement et respectivement CE3E et Verdi-Pass. Il est important de préciser que les missions complémentaires, surtout les missions MC1 à 3, ne seront probablement pas réalisées sauf cas exceptionnel. La commission doit considérer les sommes définies dans l'analyse des prix "Moe phase 1, avp, pro, act" qui seront vraisemblablement les montants nécessaires à la réalisation de la mission.

Proposition de la Commission d'appel d'offres : La commission propose de retenir l'offre de Ce3e compte-tenu de la valeur technique.

Concernant l'offre de Bief-Caricaie, le président indique que ce prestataire intervient pour les ouvrages sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau. Il s'agit d'une équipe assez restreinte. La candidature de Ce3e s'appuie sur une équipe et une expérience solide qui a été confirmée.

Cette proposition de choix doit également prendre en compte l'évolution des moyens en interne du Symcèa. En effet, le technicien actuellement chargé de cette thématique va quitter ses fonctions prochainement. Il y aura donc une période de transition avant le recrutement et la prise de fonction du nouvel agent pouvant expliquer un besoin en ingénierie plus confortable pour le maître d'ouvrage.

Concernant le montant de l'offre, il est précisé que le financement pour la phase 1 (études) est assuré à 80 % par l'Agence de l'Eau. Le Symcèa, pour cette phase devra assurer 20 % de ce financement.

Néanmoins, cette partie doit être considérée comme une avance car elle pourra être intégrée dans la phase 2 (travaux). Cette partie pouvant être financée à 50 % Agence et 50 % FEDER. Le montant des travaux est estimé à 2.4 M d'euros.

Les membres du conseil confirment le choix de la commission d'appel d'offre pour le choix du candidat Ce3e.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

Travaux sur les ouvrages de Grigny et Beaurainville :

- Grigny : Poursuite vers les travaux après arrêté préfectoral ;
- Beaurainville : Poursuite vers les travaux après arrêté préfectoral.

Il est proposé de retenir l'offre de prix du bureau d'études ayant réalisé les études (SIALIS). Le financement est assuré à 80 % par l'Agence de l'Eau.

Cette délibération a déjà été présentée pour la phase 1.

Mission de maîtrise d'œuvre - barrages de Grigny (Ternoise) et Beaurainville (Créquoise)-BE SIALIS			
Missions	Montant € TTC	Part AEAP € TTC	Part Symcèa TTC
Grigny Phase 2-execution, suivi et reception des travaux	5700,00	4560,00	1140,00
Beaurainville (phase pro à reception de travaux)	16946,13	13556,90	3389,23
TOTAL	22646,13	18116,90	4529,23
Pourcentage de la Dépense	100,00%	80,00%	20,00%

Une information est donnée quant aux résultats obtenus sur le bassin pour les milieux aquatiques :

- 177 actions pour un montant de travaux de 5 Millions d'euros : 44 en continuité écologique, 131 en hydromorphologie et 2 opérations en lit majeur/zones humides.

3- Hydraulique douce :

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes des Hauts Pays du Montreuillois et Mise en place d'une équipe en régie – Embauche de saisonniers

Ce programme avait été lancé en 2016-2017 par l'ex-CC de Fruges. Ce programme avait été confié à l'entreprise ID-VERDE. Malheureusement, celle-ci a mal appréhendé le volume de travaux à réaliser notamment pour l'achat des matières premières comme les fagots et les pieux. Environ 60 ouvrages ont été réalisés sur les 150 prévus la 1^{ère} année. Des problèmes de planning ont été constatés et l'entreprise s'est également rendue compte qu'elle perdait de l'argent sur ce marché. Elle a donc souhaitait mettre fin à la mission.

La CCHPM a donc réfléchi à la manière de travailler pour atteindre les objectifs de réalisation des ouvrages. L'idée de relancer un appel d'offre a été écartée suite à la mauvaise expérience et compte-tenu que les associations compétentes étaient déjà bien occupées sur d'autres programmes.

Le Symcèa a donc étudié une solution dans un objectif de mutualisation des moyens avec l'équipe mise en place en régie pour le plan de gestion sur le territoire de 7 Vallées Comm. Cette solution permet également une mise en œuvre plus facile et moins chronophage que celle de suivi d'un prestataire.

La proposition est formulée sur la base d'une équipe de 3 agents qui pourraient être recrutés selon des contrats saisonniers (octobre à mars) pour la période d'implantation des ouvrages. L'encadrement pourrait être en partie assuré par l'assistant technique et les agents déjà en place sur le programme des 7 Vallées.

Pour rester dans l'enveloppe initiale du programme, 3 agents seront recrutés pour les nouveaux ouvrages et 1 personne pour les opérations d'entretien le reste de l'année.

Ces ouvrages sont concentrés sur la vallée de la Créquoise et de la Planquette. Le budget est de 187 000,00 € pour les 2 ans du projet soit un reste à charge de 18 700,00 € pour la CCHPM avec aide de l'Agence de l'Eau de 163 300,00 €.

La question est posée de l'entretien des fascines. Bruno Roussel pense qu'il serait pertinent de proposer un service mutualisé des ouvrages sur le bassin de la Canche compte-tenu du nombre réalisé (environ 2 000). Cette discussion sera possible dans le cadre de l'étude relative à la compétence GEMAPI devant aboutir à la révision des statuts du Symcèa.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

4 - Mise en place d'une ligne de crédit de trésorerie

Compte tenu des difficultés de trésorerie rencontrées ces derniers mois essentiellement dû au retard de versement des subventions et également dans un souci de pouvoir honorer les créances en attente, il est proposé aux membres de l'assemblée suite à une consultation pour la mise en place d'une ligne de crédit de Trésorerie de valider l'unique proposition du Crédit Agricole et d'autoriser le président à signer la convention :

Montant mis à disposition : 200 000€

Indice de référence : Euribor 3 mois moyenne

Durée : 1 an

Marge : 0.25%

Frais de dossier : 420 €

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

5- Ressources humaines :

- Mise en place du RIFSEEP : Information de l'avancement des discussions

Le contexte réglementaire de mise en place de modification du régime indemnitaire est rappelé. Le nouveau dispositif indemnitaire de référence va remplacer la plupart des primes et indemnités existantes.

Il s'agit donc d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) , versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA). Le décret N° 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré une indemnité de fonctions, de sujétions, de l'expertise (IFSE) complétée par un complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Le dispositif est donc composé de deux éléments dont un n'est pas obligatoire (le CIA).

L'IFSE (INDEMINITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE)

Elle est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions. Les fonctions étant classées en différents groupes.

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

A chaque fonction correspond une typologie de postes par référence à la désignation faite dans les intitulés des fiches de poste de la collectivité.

A noter que le versement de cette indemnité est mensuel et fait l'objet d'un réexamen en cas de changement de fonctions, de grade suite à promotion et au moins tous les 4 ans pour tenir compte de l'expérience acquise par l'agent sur son poste.

LE COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Facultatif, son versement peut intervenir en une ou deux fois au cours de l'année. Les attributions individuelles peuvent varier de 0 à 100% du montant maximal et tiennent compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, appréciés au moment de l'évaluation professionnelle.

Proposition du président du Symcóa aux membres du personnel : Maintien des montants individuels perçus aux titres des fonctions exercées avant RIFSEEP à hauteur de 90 % pour la part IFSE et 10 % pour la part CIA. L'IFSE et le CIA seront versés mensuellement.

Cette proposition a été discutée lors d'une réunion en interne fin juin avec des réactions des agents et des questionnements. Il est proposé d'échanger à nouveau avec le personnel avant de présenter la délibération au conseil. Les membres de l'équipe souhaitent notamment que les critères d'attribution des primes soient clairement listés et précisés.

Discussions/Débats :

- Bruno Roussel indique qu'il souhaite que chaque agent bénéficie d'une prime au mérite et non pas seulement une partie de l'équipe, comme cela avait été évoqué lors du dernier conseil pour la prime qui avait été octroyée au budget; l'idée est donc de répartir l'ensemble des primes actuelles avec une partie en CIA à hauteur de 10 % ; le CIA sera soumis au bilan annuel de chacun lors de la discussion à l'entretien annuel avec la directrice qui pourra ensuite proposer au Président une éventuelle évolution, à la hausse ou à la baisse selon l'investissement et les résultats de chaque agent ;
- Valérie Chérigé indique qu'une révision de prime est soumis à procédure ; la décision du conseil devra également être soumis à avis du centre de gestion ;
- Il est précisé que le centre de gestion émet un avis et que la collectivité peut l'appliquer ou non ; souvent les avis des représentants des syndicats sont difficiles à suivre... ;
- Damien Bricout souligne que cette réforme change radicalement le fonctionnement de la collectivité ; néanmoins, l'objet est d'avoir un outil de management notamment pour la partie CIA ; il n'est pas question de revoir à la baisse et au contraire, cela doit être une motivation ; la proportion de 90/10 est acceptable, certaines structures ont voté à 60/40 ; l'enjeu au niveau politique est de savoir ce qu'on souhaite au niveau mangement ; si cette prime CIA a été présentée aux agents en leur disant qu'il y a un risque de baisse, cela n'est pas rassurant pour eux !;
- Il est demandé pourquoi on ne conserve pas les primes actuelles en IFSE et on ne créé pas une prime au mérite en plus (CIA) ?
- Bruno Roussel déclare qu'il souhaite prendre les primes actuelles, les répartir à 90 et 10 % et ensuite chaque année, évaluer si il propose une évolution de l'une ou l'autre prime ;
- Damien Bricout répond que cela n'est pas possible si le syndicat mixte décide 90/10, cela induit une répartition de l'évolution systématiquement selon cette règle ;
- Bruno Roussel indique que ce n'est pas dans ce sens qu'il souhaite appliquer la répartition et qu'il faut donc vérifier si cela est possible ; les 90/10 sont la base et ensuite ce sera au cas par cas ; l'objectif est d'avoir un projet accepté par les salariés et de le proposer au centre de gestion ensuite.

- **Contribution rétroactive CNRACL :**

Dans le cadre de la reprise des contributions retraites CNRACL sur les périodes effectuées par les agents non titulaires, il est proposé aux membres de l'assemblée de prévoir le rachat de points d'un agent titulaire pour un montant de 603.06€.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

6-Points complémentaires à l'ordre du jour présentés avec avis favorable des membres du conseil présents

Mouvement du personnel

Le 31 Août prochain deux employés titulaires du Symcóa quittent la structure pour mutation et détachement. Afin de pourvoir au remplacement de ce personnel et compte tenu que les recrutements sont en cours, il est proposé aux membres de l'assemblée d'autoriser le Président à ouvrir les postes par délibération rattachée à ce conseil et à signer les arrêtés ou contrats correspondants. Les dépenses et recettes de ces postes ont été prévues au budget primitif 2018.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

Equipe Entretien de cours d'eau : Renouvellement CDD

Dans le cadre de la gestion des équipes de cantonniers, il est proposé aux membres de l'assemblée le renouvellement d'un Contrat à Durée Déterminée pour une durée de 2 ans à compter du 8 septembre 2018 pour un de nos cantonniers. Celui-ci sera classé en catégorie C au grade d'Adjoint Technique 1er échelon. Les dépenses et recettes ont été prévues au budget primitif 2018.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

Délégués CA2BM

Pour faire suite à la délibération du conseil communautaire de la CA2BM relative au remplacement de délégués représentés au Symcèa, il est proposé de valider la composition comme suit :

Anciens représentants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mr Pierre Georges DACHICOURT	Mr Walter KAHN
Mr Daniel FASQUELLE	Mr Jean Claude DESCHARLES
Mr Bruno ROUSSEL	Mr Jean LEBAS
Mr Lucien BONVOISIN	Mr Philippe FOURCROY
Mr Laurent SAGNIER	Mme Mary BONVOISIN

Nouveaux représentants :

Mr Pierre Georges DACHICOURT ayant été remplacé dans sa fonction de titulaire et siégeant à la CAO du Symcèa, il est proposé aux membres de l'assemblée de nommer un nouveau représentant titulaire au sein de la Commission d'Appel d'Offre.

Personne nommée : Mr Hubert DOUAY

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mr Hubert DOUAY	Mr Pierre Georges DACHICOURT
Mr Daniel FASQUELLE	Mr Jean Claude DESCHARLES
Mr Bruno ROUSSEL	Mr Jean LEBAS
Mr Lucien BONVOISIN	Mr Philippe FOURCROY
Mr Laurent SAGNIER	Mme Mary BONVOISIN

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

7-Information

- Avenant étude GEMAPI :

Bruno Roussel informe que lors de la réunion du 14 juin présidée par le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas de Calais et le Sous-Préfet d'Abbeville, a été acté l'extension du périmètre du Symcèa au bassin de l'Authie. Il a été demandé au Symcèa de faire une proposition de statuts. Ce texte, élaboré avec la juriste du bureau d'étude SCE mandataire, a été transmis à l'ensemble des EPCI concernés (10) lors de la réunion du comité de pilotage de l'étude GEMAPI le 2 juillet. Un extrait de la présentation est inclus dans le dossier de séance. Le président en fait un rapide résumé.

Cette prestation ne figurant au cahier des charges initial, il a été demandé à SCE de chiffrer le travail complémentaire. Cet avenant sera présenté pour financement auprès de l'Agence de l'Eau (11 400,00 € soit 70 % de l'Agence). Les délégués sont interrogés pour autoriser le président à signer cet avenant une fois les financements confirmés.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

- Extension du Symcèa au bassin Authie :

Le 14 juin, il a été confirmé que les départements assurent le financement de l'équipe et des missions de l'Institution Authie jusqu'au 31/12/2018 avec dissolution à la même date. Compte-tenu du délai légal de 3 mois pour que les EPCI délibèrent, il faut donc que le Conseil du Symcèa délibère également pour l'extension de son périmètre en septembre. Dans ce sens, la date du 4 septembre est retenue pour présentation d'un projet de statuts avec avis favorable de principe des EPCI. L'objectif est la création du Syndicat Mixte Canche et Authie au 01/01/2019.

Ce projet de statut est transmis aux délégués. Bruno Roussel en fait une explication rapide. Il précise que l'objectif est de conserver le fonctionnement actuel avec les EPCI déjà adhérents : c'est-à-dire les missions relatives aux milieux aquatiques (entretien et restauration des cours d'eau, continuité écologique et zones humides) par transfert ; pour les EPCI adhérents dont le périmètre est à cheval sur la Canche et l'Authie, il est proposé que le transfert soit appliqué également pour les communes sur le bassin Authie. Pour les EPCI qui adhèreraient (4 dont 3 sur la Somme et 1 sur le Pas de Calais), l'exercice de ces missions pourrait être réalisé par délégation de compétence en respectant une durée minimale de 5 ans, correspondant à la durée des plans de gestion de cours d'eau par exemple. A ces missions Milieux Aquatiques, viennent s'ajouter l'hydraulique douce et la prévention des inondations notamment pour le portage du PAPI et ensuite des actions (axes de 1 à 5 hors travaux). Ce syndicat mixte aurait vocation à devenir Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE).

Ce projet de statut s'inspire également du projet de statuts qui avaient été élaborés en début d'année, pour la constitution d'un syndicat mixte Authie.

Si ce projet aboutit, la gouvernance évoluerait en conséquence avec des délégués supplémentaires et probablement élection du Président.

En parallèle, une discussion est enclenchée sur la constitution d'un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).